

L'INDICATEUR "INSTITUTIONS SOCIALES ET ÉGALITÉ FEMME-HOMME" AU BURKINA FASO (SIGI-BURKINA FASO)



Avec l'appui financier de la Coopération autrichienne pour le développement et en partenariat avec le Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale et de la Famille (MFSNF) burkinabè et l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), le Centre de développement de l'OCDE a lancé l'étude pays « Institutions Sociales et Égalité Femme-Homme » (SIGI) au Burkina Faso en 2015. Cette étude pays, deuxième de son genre après celle de l'Ouganda, vise à renforcer les capacités statistiques nationales et à promouvoir l'utilisation des données empiriques pour l'élaboration de politiques de lutte contre les inégalités de genre, dans le contexte des objectifs de développement durable.

Le SIGI-Burkina Faso fournit aux décideurs politiques, à la société civile et à la communauté du développement une base de données complète sur les discriminations de genre au sein des institutions sociales. Pour la première fois, les discriminations de genre au sein des normes sociales, des pratiques et des lois informelles ont été recueillies et quantifiées dans les différentes régions burkinabè. Ce projet offre également des analyses et recommandations politiques afin de diminuer l'impact négatif des normes sociales discriminatoires au niveau infranational.

Les résultats révèlent l'importance des données infranationales, souvent masquées par les moyennes nationales. Ces disparités régionales montrent la nécessité de concevoir des politiques adaptées aux problématiques locales, impliquant l'action des communautés. Ces nouvelles statistiques témoignent également du caractère urgent de la lutte contre les institutions sociales discriminatoires dans les politiques visant l'autonomisation des femmes et l'élimination des inégalités de genre, aux niveaux local et national.

Objectifs de l'étude pays SIGI-Burkina Faso



Qu'entend-on par institutions sociales discriminatoires ?

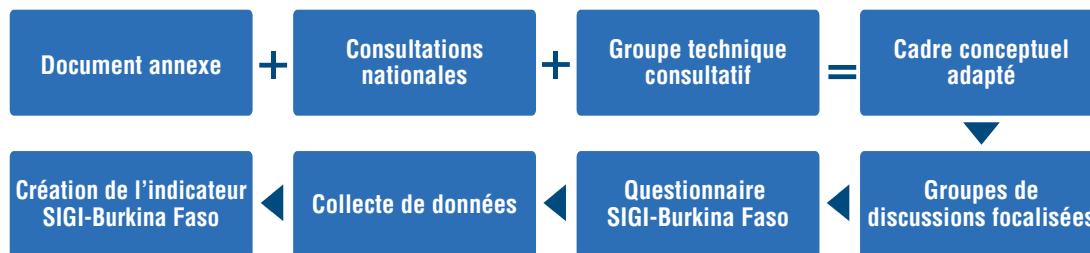
Les institutions sociales discriminatoires sont les normes sociales, les pratiques et les lois formelles et informelles qui restreignent l'accès des femmes et des filles aux ressources et opportunités d'autonomisation.

L'étude pays SIGI-Burkina Faso

L'indicateur SIGI-Burkina Faso est un instrument taillé sur mesure : il est le fruit d'un cadre conceptuel et méthodologique adapté au contexte national et aux spécificités burkinabè suite aux consultations et ateliers nationaux.

- Les **consultations nationales** réunissent des représentants du gouvernement, des décideurs politiques, des chercheurs, des organisations de la société civile et autres experts du genre afin d'identifier les spécificités burkinabè à prendre en compte dans le cadre conceptuel de l'étude SIGI-Burkina Faso.
- Un **document de travail**, préparé par des experts en genre, fournit un aperçu détaillé des statistiques existantes relatives aux discriminations de genre au sein des institutions sociales au Burkina Faso. De plus, ce document suggère une liste d'institutions sociales discriminatoires à prendre en compte dans le contexte burkinabè.
- Un **groupe technique consultatif** présidé par le MFSNF a été créé pour valider chaque étape du processus. Ce groupe comprend des experts en genre, des représentants du MFSNF et de l'INSD, ainsi que des représentants de la société civile et des organisations internationales.
- Des **groupes de discussion** ont été mis en place dans les 13 régions du Burkina Faso, pour vérifier la pertinence du questionnaire SIGI-Burkina Faso. En outre, les informations qualitatives recueillies permettent d'illustrer les résultats de l'enquête quantitative.
- Le **questionnaire SIGI-Burkina Faso** comprenant deux modules (ménage et individuel) a été administré à 3 204 ménages burkinabè et 5 622 individus entre octobre et décembre 2016.

La démarche du projet SIGI-Burkina Faso



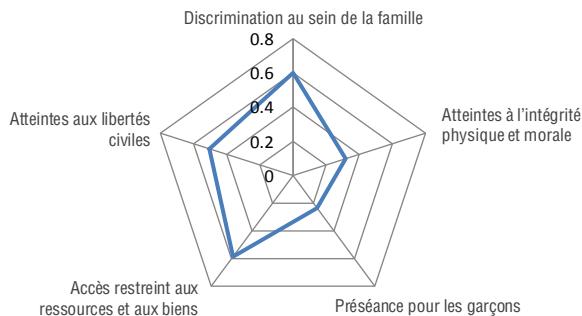
Principaux résultats et recommandations

Le Burkina Faso s'est fermement engagé en faveur de l'égalité des sexes. Les mesures prises se sont déjà traduites dans l'éducation, la santé et la participation politique des femmes. Cependant, une série de défis demeure dans certains domaines clés qui affectent les droits et opportunités des femmes et des filles. Le projet SIGI-Burkina Faso montre que réduire les discriminations de genre dans les institutions sociales représente une opportunité non négligeable de promouvoir l'autonomisation des femmes, réduire les inégalités de genre dans les indicateurs socio-économiques et stimuler le développement du pays.

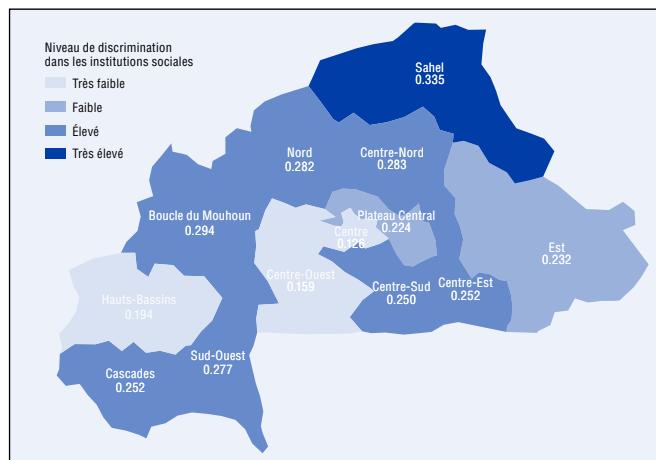
Dans les opinions comme dans les pratiques, les niveaux de discrimination s'avèrent plus faibles parmi les populations les plus éduquées. L'accent sur l'éducation est donc indispensable. En effet, l'augmentation des taux de scolarisation est un moyen efficace d'appuyer les politiques qui visent à réduire les inégalités de genre à travers tout le pays et de promouvoir les droits des femmes à travers l'élimination des attitudes et normes sociales discriminatoires.

En outre, dans certaines régions, l'efficacité des lois garantissant l'égalité des droits est menacée par certaines règles informelles. En matière d'héritage par exemple, les droits des veuves sont souvent négligés par des règles coutumières, limitant leurs opportunités d'autonomisation économique. Afin de surmonter l'influence des normes sociales discriminatoires, les mesures juridiques doivent être accompagnées de campagnes de sensibilisation et de dialogues avec les communautés pour permettre une convergence acceptée de tous entre le cadre législatif et règlementaire et le droit coutumier.

- **Discriminations au sein de la famille :** Le mariage précoce, répandu et persistant, discrimine particulièrement les filles. Pas moins de 44 % des femmes mariées l'ont été avant 18 ans, contre 4 % des hommes. La stabilité de ces taux entre différentes classes d'âge semble indiquer que cette pratique ne va pas en diminuant. Au contraire, sa persistance paraît liée à un fort niveau d'acceptation sociale, puisque 44 % des Burkinabè pensent qu'il est acceptable qu'une fille puisse être mariée avant 18 ans. Or, au niveau provincial, plus le mariage précoce des filles est répandu, moins elles sont scolarisées.



Note : Chaque sous-indicateur varie de 0 (indiquant l'absence de discrimination) à 1 (indiquant des niveaux de discrimination très élevés).
Source : OCDE (2018), Étude Pays SIGI-Burkina Faso, <http://stats.oecd.org>.



Note : Cette carte montre les différents niveaux de discrimination, mesurés par le SIGI-Burkina Faso. Les seuils sont les suivants : très faibles]0 ; 0.21], faibles]0.21 ; 0.24], élevés]0.24 ; 0.31], très élevés]0.31 ; 0.67].

Source : OCDE (2018), Étude Pays SIGI Burkina Faso, <http://stats.oecd.org>.

- Atteintes à l'intégrité physique et morale** : Plus d'une femme sur trois (37 %) a été victime de violence domestique au cours de sa vie, contre un homme sur cinq (16 %). La loi interdit toute forme de violence à l'égard des femmes et des filles, cependant la violence conjugale n'est pas criminalisée. En cause, des normes sociales qui font que 34 % de la population déclare qu'un homme peut battre sa femme pour une raison ou une autre, alors que seulement 4 % estiment qu'une femme peut battre son mari.
- Préséance pour les garçons** : Le système patriarcal de pérennisation de la lignée et d'héritage favorable aux fils influence les préférences de fertilité. Plus de 44 % des Burkinabè aimeraient ou auraient aimé que leur aîné soit un garçon, contre 17 % une fille. La préséance pour les garçons se traduit également par des attitudes privilégiant l'éducation des garçons, ce qui accroît les inégalités dans l'éducation.
- Accès restreint aux ressources et aux biens** : L'accès sécurisé à la terre reste un défi pour les femmes. Elles constituent 55 % de la force de travail agricole, mais pas plus de 40 % des propriétaires de terres. Quand elles le sont, leur pouvoir de décision reste limité. Uniquement 14 % des femmes propriétaires ont la possibilité de vendre les terres qu'elles détiennent, contre 32 % des hommes, en raison de pratiques liées au droit coutumier et à la gestion communautaire des terres. Cela affecte leur possibilité d'obtenir un crédit par exemple, limitant leurs opportunités d'autonomisation économique.
- Atteintes aux libertés civiles** : L'accès à la justice semble plus compliqué pour les femmes que pour les hommes. La majorité d'entre elles (60 %) n'aurait pas recours à la justice afin de régler une situation conflictuelle, alors que 60 % des hommes lui feraient confiance. Ceci est lié au fait que 40 % des femmes pensent que les cours de justice favorisent systématiquement les hommes.

Le cadre conceptuel de l'indicateur SIGI-Burkina Faso

En tant qu'indicateur composite, l'indicateur SIGI-Burkina Faso évalue le niveau de discrimination des régions et provinces burkinabè en agrégeant 21 indicateurs. Ces indicateurs regroupent des informations détaillées sur les lois informelles, les pratiques traditionnelles et coutumières ainsi que les normes sociales et attitudes discriminant les femmes.

Les 21 indicateurs sont regroupés en cinq sous-indicateurs qui mesurent une dimension particulière des discriminations de genre dans les institutions sociales :

- La dimension “**discriminations au sein de la famille**” considère les institutions sociales limitant le pouvoir décisionnel et le statut des femmes au sein de la famille.
- La dimension “**atteintes à l'intégrité physique et morale**” mesure les atteintes au droit des femmes à disposer de leur corps et à vivre à l'abri de la violence.
- La dimension “**préséance pour les garçons**” mesure le traitement inégal des filles et des fils au sein de la famille concernant leur éducation et accès aux soins, ainsi que la dévalorisation des filles.
- La dimension “**accès restreint aux ressources et aux biens**” considère les institutions sociales qui limitent l'accès des femmes aux ressources naturelles et économiques.
- La dimension “**atteintes aux libertés civiles**” considère les institutions sociales qui restreignent l'accès des femmes à l'espace public et leur participation politique.

La composition de l'indicateur SIGI-Burkina Faso

Indicateur “Institutions Sociales et Égalité Femme-Homme” (SIGI) au Burkina Faso				
Discriminations au sein de la famille	Atteintes à l'intégrité physique et morale	Préséance pour les garçons	Accès restreint aux ressources et aux biens	Atteintes aux libertés civiles
<ul style="list-style-type: none"> • Mariage précoce • Autorité parentale • Droits à l'héritage • Rôles assignés à chaque genre 	<ul style="list-style-type: none"> • Violence domestique • Autonomie reproductive • Excision • Grossesse précoce • Pouvoir de décision relatif à la santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Préférences liées à la fertilité • Responsabilités domestiques des enfants • Préférences envers l'éducation des fils 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux services financiers • Accès sécurisé à la terre • Accès à l'entrepreneuriat • Accès à l'emploi • Pouvoir de décision relatif à son propre revenu 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à la politique • Accès à la justice • Pouvoir de décision relatif au lieu de résidence • Liberté d'association

La méthodologie de l'indicateur SIGI-Burkina Faso

La collecte des données

Les données utilisées dans la construction de l'indicateur SIGI-Burkina Faso proviennent de l'enquête SIGI-Burkina Faso, représentative à l'échelle nationale, régionale et par milieu de résidence (urbain ou rural). Les questionnaires ont été élaborés par le Centre de développement de l'OCDE en partenariat avec l'INSD et avec l'appui du groupe technique consultatif.

Construction des cinq sous-indicateurs via l'Analyse en Composantes Principales (ACP)

L'indicateur SIGI-Burkina Faso regroupe 46 variables au sein de 21 indicateurs. Les variables et indicateurs ont été choisis en fonction de leur fiabilité, de leur pertinence conceptuelle et de leur corrélation statistique.

Les cinq sous-indicateurs fournissent une mesure synthétique de chaque dimension dans laquelle se manifestent les discriminations de genre dans les institutions sociales. Pour ce faire, l'Analyse en Composantes Principales (ACP) permet d'extraire et d'agréger l'information commune fournie par les indicateurs, en minimisant les biais statistiques et la redondance.

Construction de l'indicateur SIGI-Burkina Faso

L'indicateur SIGI-Burkina Faso est la moyenne du carré des sous-indicateurs :

$$\begin{aligned} \text{SIGI BF} = & \frac{1}{5} \text{Discriminations au sein de la famille}^2 + \frac{1}{5} \text{Atteintes à l'intégrité physique et morale}^2 \\ & + \frac{1}{5} \text{Préséance pour les garçons}^2 + \frac{1}{5} \text{Accès restreint aux ressources et aux biens}^2 \\ & + \frac{1}{5} \text{Atteintes aux libertés civiles}^2 \end{aligned}$$

Pourquoi les sous-indicateurs ont-ils les mêmes pondérations ?

- Aucune dimension n'est plus importante qu'une autre en termes de privations subies par les femmes discriminées.

Pourquoi une forme quadratique ?

- Des niveaux de discrimination très élevés dans une dimension ne peuvent être compensés que partiellement par des niveaux de discrimination faibles dans une autre dimension.
- Les privations subies par les femmes discriminées augmentent plus que proportionnellement lorsque la discrimination augmente.

Le Centre de développement de l'OCDE, créé en 1962, est un forum indépendant consacré au partage des savoirs et au dialogue, sur un pied d'égalité, entre les pays membres de l'OCDE et les économies en développement. Aujourd'hui, il regroupe 27 pays de l'OCDE et 25 pays non membres de l'OCDE. Le Centre se concentre sur les problèmes structurels émergents susceptibles d'avoir un impact sur le développement mondial et sur des enjeux de développement plus spécifiques auxquels sont confrontées les économies émergentes et en développement. Au moyen d'analyses factuelles et de partenariats stratégiques, il aide les pays à formuler des politiques économiques innovantes pour répondre aux défis mondiaux du développement.

Pour plus d'informations sur les activités du Centre, consulter le site www.oecd.org/fr/dev.



Pour plus d'informations sur le programme pour l'égalité de genre du Centre de développement de l'OCDE :

dev.gender@oecd.org

www.genderindex.org